

Laser & peaux foncées, mates

Dernière mise à jour le 1er juin 2017

Votre dermatologue vous propose un traitement par laser en vue d'obtenir une dépilation, de traiter votre érythro-couperose du visage ou des varicosités des membres inférieurs, un tatouage ou des taches pigmentaires ou pour obtenir un effet anti-âge, traiter des cicatrices notamment d'acné...

Les personnes à peau mate à foncée, représentent une large variété de groupes ethniques avec des risques plus ou moins élevés en fonction du type de peau et du laser ou du dispositif à base d'énergie utilisé, invasif ou non invasif.

Un traitement laser sur ces terrains nécessite toujours des précautions particulières pour le choix du laser ou de la technique à utiliser, pour l'adaptation des paramètres et du rythme des séances par le médecin et pour les soins pré et post-opératoires par le patient.

Risques

Les risques principaux sont des troubles pigmentaires : surtout l'hyperpigmentation. Vous connaissez cette hyperpigmentation post-inflammatoire sur votre peau sous forme de tache brune après une blessure parfois minime de la vie courante comme une petite plaie ou une brûlure superficielle. Elle disparaît toujours avec le temps mais peut durer longtemps 12-18 mois... Vous retrouverez la même chose avec les lasers même "bien dosés" car la lumière se transforme en chaleur au niveau de sa cible (poils, vaisseaux, derme...) pour réaliser son effet thérapeutique. Il faut en parler avec le médecin avant l'acte. Par ailleurs toute brûlure superficielle anodine sur peau claire pourra avoir plus de conséquences sur votre peau mate : hyperpigmentation ou hypopigmentation (marques blanches parfois indélébiles) voir cicatrice.

En fonction du type d'appareil :

On utilise sur peau mate de préférence les appareils non invasifs et qui ont des longueurs d'onde élevées pour avoir moins de compétition avec leur mélanine.

- Pour l'épilation : le laser Nd:Yag 1064 nm offre une grande sécurité, pour les peaux mates et même bronzées, rendant ainsi possible la réalisation de séances tout le long de l'année. Les diodes peuvent également être proposées avec sécurité. Les lasers alexandrite et les lumières pulsées en dehors de cas particulier et d'adaptation des paramètres en fonction du type de peau ne sont pas recommandés voire interdits pour les peaux noires.
- Les techniques non invasives : Radiofréquence non ablatif, LEDs, ultrasons et appareils de cryolipolyse... utilisés dans des conditions normales n'induisent pas de risque sur les peaux de couleur

- Pour ce qui concerne les lasers ou radiofréquences fractionnés ablatifs anti-âges ou pour les cicatrices d'acné du visage ou encore les lasers de relissage, pigmentaires et vasculaires, des précautions supplémentaires s'imposent : Respect formel de la contrainte saisonnière de ces thérapeutiques. Ils ne seront réalisés qu'en période de moindre ensoleillement. On choisira des techniques ou des paramètres les plus "froids" possibles : laser erbium plus que CO2, si laser CO2 avec de très courtes durée de pulse et en diminuant les paramètres, radiofréquences invasives à micro-aiguilles mais alors aiguilles isolées préservant l'épiderme ...On adaptera les paramètres à la baisse et il faudra parfois plus de séances.
- Détatouage : on observe une période d'hyperpigmentation plus ou moins prolongée et il existe un risque de dépigmentation en halo décoloré blanc parfois persistant.

Prévention

- L'information sur les risques notamment pigmentaires est primordiale pour obtenir un consentement réellement "éclairé" du patient (mais tous les autres risques "habituels" de la technique proposée devront également lui être signalés)
- Le patient, lui, doit respecter au maximum les consignes d'éviction solaire
 - o Vêtements, chapeaux, lunettes ou pansement opaque pour les rayons solaires directs
 - o Produits anti solaires appelés à tort "écrans" solaires car ils ne protègent pas du tout à 100 %
 - Application 20 minutes avant de sortir
 - Quantité suffisante : 2 mg/cm² (une demi-cuillère à café pour la tête et le cou...)
 - Renouvellement : toutes les 2 à 4h ou plus souvent si transpiration ou baignade...
- Une application d'actifs dépigmentant doux, non irritants pour mettre au repos les cellules pigmentaires avant, pendant et après les séances est souvent recommandée. Il faut débiter au moins 2 semaines avant la première séance et reprendre entre les séances. Il faut arrêter les applications et contacter votre dermatologue si la crème vous irrite la peau.
- Pour éviter la pigmentation post-inflammatoire il faut éviter...l'inflammation :
 - o Bien respecter la prescription de crème apaisante ou cicatrisante : quantité et durée
 - o Bien respecter une prescription de corticoïde local si elle a été faite par votre dermatologue : quantité et durée
- Il faut également prévenir votre dermatologue pour traiter rapidement dans les 8 à 10 premiers jours toute rougeur inhabituelle ou trop persistante

Cette fiche d'information recommandée par la Société Française des Lasers en Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles. Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques. Les prix sont essentiellement fonction de la surface à traiter. Le coût global est à évaluer avec le patient et fait l'objet d'un devis signé.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.